



Convention de partenariat

Il est convenu entre :

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube
Représentée par son Président, Monsieur Claude MERCUZOT

ET

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre de l'Aube
Représentée par son Président, Monsieur Dominique LEBLOND

ET

La Fédération Française de Cyclisme de l'Aube
Représentée par son Président, Monsieur Damien BOIS

ET

Le Comité Départemental de Tourisme Equestre de l'Aube
Représenté par son Président, Monsieur Sébastien DEGROOTE

Sous le haut patronage de l'Association départementale des maires de l'Aube
Représentée par son Président, Monsieur François BAROIN

Il a été convenu ce qui suit :

De mettre en œuvre plusieurs actions.

Information et amélioration de la connaissance des pratiques respectives de randonnée, de cyclisme et de chasse.

Les randonneurs, les cyclistes comme les chasseurs, ne "se connaissent pas toujours bien". Les signataires de cette convention, peuvent, par des actions ciblées d'information et de communication, contribuer à renforcer la connaissance mutuelle des pratiques de chacun, les droits et les devoirs y afférents et ainsi favoriser une bonne cohabitation sur les sentiers de randonnée, VTT et territoires de chasse.

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature et sera renouvelée par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties trois mois avant la date d'échéance.



Monsieur Claude MERCUZOT

Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube



Monsieur Dominique LEBLOND

Président de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre de l'Aube



Monsieur Damien BOIS

Président de la Fédération Française de Cyclisme de l'Aube



Monsieur Sébastien DEGROOTE

Président du Comité Départemental de Tourisme Equestre de l'Aube



Monsieur François BAROIN

Président de l'Association départementale des maires de l'Aube